PLU

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **Scherwiller**

Plan de règlement

1-2000ème Plan n°2/3 Kientzville

Plan n°2
Kientzville

MODIFICATION N°1
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 03 novembre 2015

A SCHERWILLER
Le 03 novembre 2015

Le Maire — Olivier SOHLER

Mod du 29/10/2015

C445 PRA004

CONSEIL GÉNÉRAL Bas-Rhin

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
A26	**Voie publique :** Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à10 metres de la route de Kientzville permettant l'intergration de pistes cyclables	Commune
A30	Emplacement réservé d'une largeur de 16 mètres destiné à la création d'une place publique donnant sur la rue des Rossignols à Kientzville	Commune

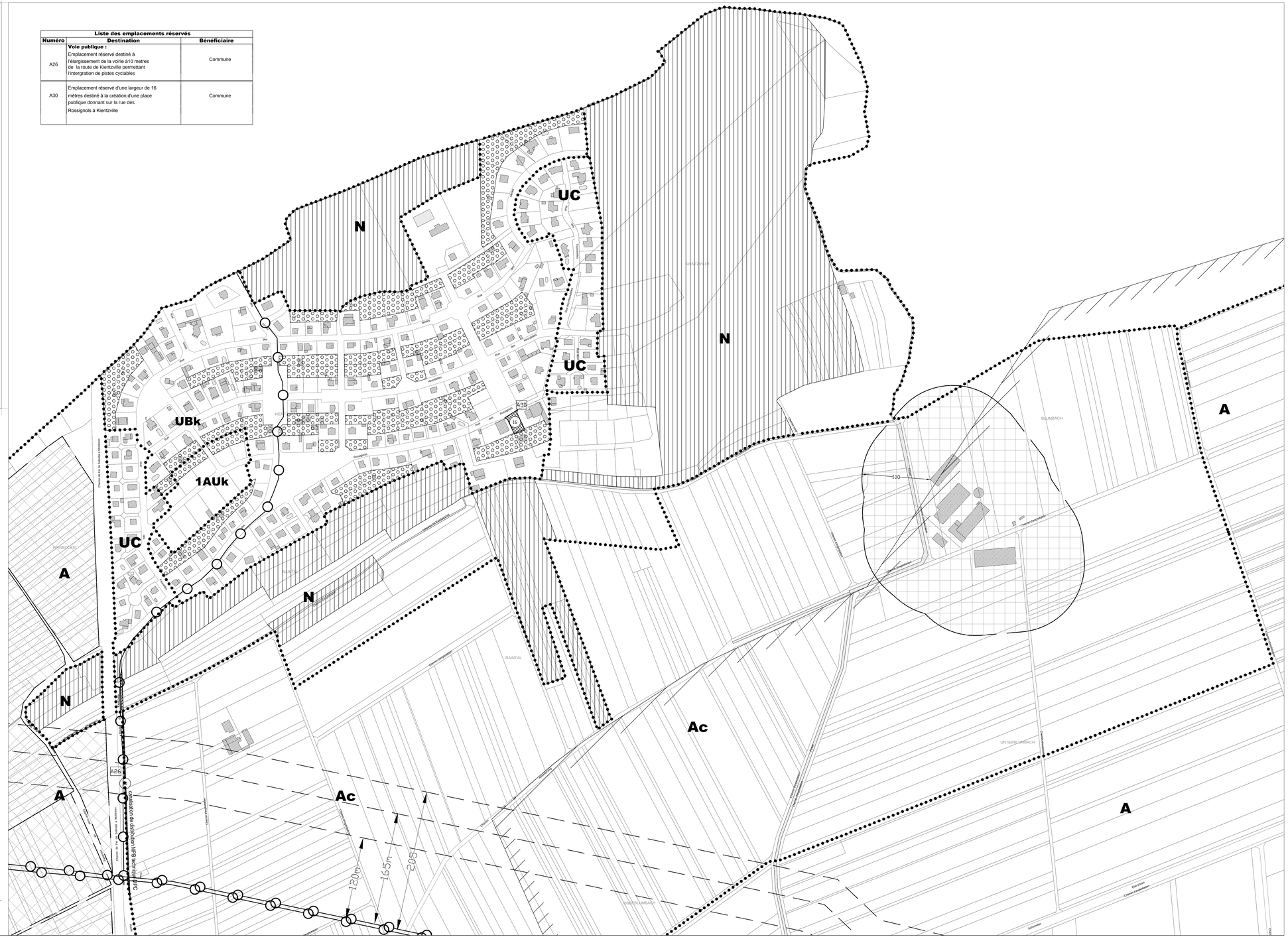

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

Limite de zone ou limite de secteur de zone

UA — Désignation de zone

Aa — Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

A1 — Numéro

15 — Emprise de l'emplacement réservé

Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - DISPOSITIONS DIVERS

Boisement à protéger

Zone de prescriptions particulières; jardins

100m — Secteur de protection contre les nuisances :
Installations d'élevage et leurs annexes relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Distance d'implantation des installations par rapport aux habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers et aux limites de zones d'habitat : 100 mètres et réciproquement

RENSEIGNEMENTS DIVERS

I3 Canalisation de transport de gaz

Zones de dangers liées aux ouvrages de canalisation de Gaz : I3 Canalisation de transport de gaz

a - Zone des dangers très graves

b - Zone des dangers graves

c - Zone des dangers significatifs

Protection de captage des eaux potables:
Périmètre de protection éloigné

N